



Angers, le 19 août 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sécheresse : La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole renforcent leurs mesures de sobriété en eau

Face à la dégradation de la situation hydrologique dans le Maine-et-Loire, la préfecture a placé le département au niveau « crise » pour les usages de l'eau, pour les particuliers comme pour les collectivités. Dans ce contexte, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole activent le niveau « crise » de leur plan d'action d'usages de l'eau.

La collectivité renforce les restrictions liées à son usage de l'eau

Le passage de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole au niveau « crise » porte leur objectif de réduction de la consommation d'eau à 96,5 % par rapport à leurs usages habituels.

Concrètement, la Ville renforce les mesures déjà mises en œuvre depuis le début de l'épisode de sécheresse :

Arrosage

- **Arrêt de l'arrosage** des espaces paysagers, des fleurissements et des esplanades Cœur de Maine et Mitterrand.
- **Réduction de 80 % de l'arrosage des végétaux de collection** dans les parcs historiques (arboretum Gaston-Allard, jardin des plantes, jardin Jean-Lurçat).
- **Augmentation de l'arrosage des jeunes arbres et des massifs de jeunes plantations pérennes** (arbustes et vivaces) afin de permettre leur sauvegarde car ces plantations contribueront à lutter durablement contre les îlots de chaleur en ville. En 2026, jusqu'à 1334 jeunes arbres et 1,5 ha de nouveaux massifs sont concernés.
- **Par dérogation, arrosage des deux terrains d'entraînement et de compétition à enjeu national** entre 20h et 8h, ce qui représente une diminution de la consommation d'eau de 88 % pour cet usage.

Nettoyage de l'espace public

Arrêt du lavage de la voie publique. Maintien d'un service minimum pour les usages relatifs à la salubrité publique : nettoyage des places après les marchés, accidents de la circulation, miction sur l'espace public, nettoyage des WC publics.

Fontaines

Arrêt de l'alimentation des douze fontaines de la ville. En cas de canicule, la ville adressera une demande de dérogation à la préfecture pour la remise en service de la fontaine de la place du

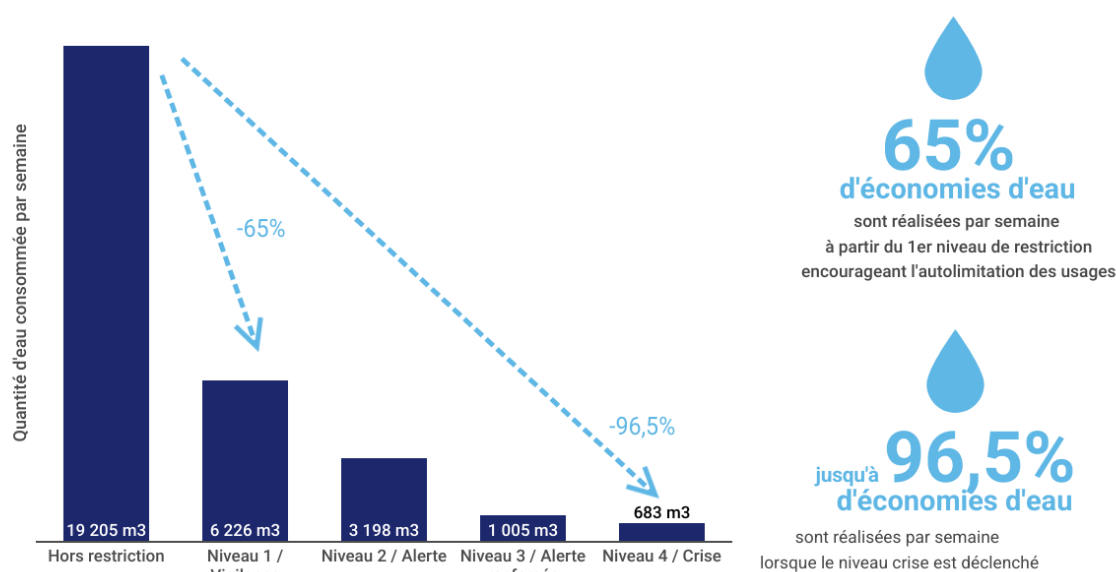
Ralliement, des miroirs d'eau de la promenade Jean-Turc et de la place Jean-XXIII pour permettre aux personnes les plus fragiles de se rafraîchir.

Angers Loire Métropole cesse également l'arrosage de la plateforme engazonnée du tramway.

De la vigilance à la crise, une réduction progressive des usages

La Ville et Angers Loire Métropole se sont mises en ordre de marche dès 2022 pour établir un plan d'action d'usages de l'eau qui détaille les adaptations à mettre en œuvre en cas d'épisode de sécheresse. Ce plan fixe les restrictions mises en place dans les services de la collectivité, au moment du déclenchement des différents seuils d'alerte par la préfecture.

Consommation d'eau en fonction des niveaux d'alerte



Dès le déclenchement du premier niveau de restriction (niveau « vigilance ») par la préfecture, la Ville et la Communauté urbaine choisissent de réduire de 65 % leur consommation d'eau, jusqu'à atteindre une baisse de 96,5 % en situation de « crise ».

La collectivité appelle à la sobriété

La Ville d'Angers appelle les Angevins à respecter les restrictions décidées par la préfecture et à poursuivre leurs efforts de sobriété au quotidien. **La préservation de la ressource en eau repose sur la mobilisation de tous.**

Au niveau « crise », les principales restrictions imposées par la préfecture aux particuliers comprennent l'interdiction de l'arrosage des pelouses, massifs de fleurs et espaces arborés, l'interdiction du lavage des véhicules, du remplissage et de la vidange des piscines privées ainsi que du nettoyage des façades, toitures et trottoirs. L'arrosage des potagers est également interdit entre 8h et 20h.

La Ville appelle également à ne pas relâcher les efforts à la faveur des éventuelles précipitations annoncées dans les prochains jours. **Quelques épisodes pluvieux ne suffiront pas à résorber le déficit accumulé depuis plusieurs semaines.** La situation des nappes et des cours d'eau demeure préoccupante et nécessite une gestion durable et collective de la ressource.

Service des Relations presse // 02 41 05 47 21 // relations.presse@ville.angers.fr

presse.angers.fr